

1. Identification

Identificateur de produit	Méthyldithiocarbamate de sodium	
Autres moyens d'identification		
Numéro de la FDS	141	
Numéro d'enregistrement du produit	29128	
Synonymes	Metam sodium * Metam * VAPAM	
Usage recommandé	Fumigant de sol	
Restrictions d'utilisation	Ceci est une utilisation restreinte des pesticides et à l'usage des seuls applicateurs agréés.	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	AMVAC Chemical Corporation	
Adresse	4685 MacArthur Court Suite 1200 Newport Beach, CA 92660	
Téléphone	AMVAC Chemical Corp	949-260-1200
	AMVAC Chemical Corp	949-260-6270(FAX)
Site Web	www.Amvac-Chemical.com	
Courriel	CustServ@Amvac-Chemical.com	
Numéro de téléphone d'urgence	Médical	888-681-4261
	CHEMTREC® (USA+Canada)	800-424-9300
	Usage du produit	888-462-6822
	CHEMTREC® (Hors des États-Unis)	+1-703-527-3887
Fournisseur	Non disponible.	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Intervention

En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison/médecin/ si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration.
En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Traitement spécifique (voir cette étiquette).
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage

Stocker dans des récipients résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant.
Conserver dans l'emballage d'origine.
Protéger des températures extrêmes.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient (conformément à la réglementation pertinente). Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Il s'agit d'un pesticide homologué au Canada en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité (FDS) conformes au SGH et pour les étiquettes des produits chimiques autres que les pesticides. Les informations sur les dangers exigées sur l'étiquette du pesticide sont reproduites dans la section 15. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres informations importantes, y compris des instructions d'utilisation.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
méthylthiocarbamate de sodium	Metam Sodium Metam	137-42-8	42

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

Remarques sur la composition Touts les concentrations sont exprimées en pour cent en poids.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Administrer de l'oxygène ou la respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.

Contact avec la peau

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

La surexposition au métam sodium tel que vendu peut entraîner indamage à la peau, une irritation de la peau, une salivation excessive, transpiration, fatigue, faiblesse, nausées, maux de tête, des étourdissements, des yeux, du nez, de la gorge et une irritation des voies respiratoires. En outre, la dilution d'utiliser des niveaux entraîne la libération de l'isothiocyanate de méthyle (MITC) et/ou du sulfure d'hydrogène. La surexposition au MITC peut entraîner une forte irritation cutanée et oculaire, nez qui coule, des étourdissements, des crampes, des nausées, des vomissements, et doux à des perturbations graves du système nerveux. La surexposition au sulfure d'hydrogène peut provoquer une irritation grave des yeux et des muqueuses. En outre, l'exposition peut entraîner des maux de tête, des étourdissements, de l'excitation, une démarche chancelante, la diarrhée, miction difficile ou douloureuse, une respiration difficile, un œdème pulmonaire chronique, le coma et la mort.

L'exposition chronique peut également provoquer une conjonctivite, photophobie, troubles digestifs, perte de poids, la faiblesse corporelle générale, et une vision floue. En outre, des études de laboratoire ont montré que l'exposition à la substance active, suivie par l'ingestion d'alcool, peut provoquer une réaction indésirable, y compris une pression artérielle basse, rythme cardiaque rapide, et le rinçage de la peau. La consommation d'alcool pendant et après l'exposition à ce produit doit être évité.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés. Contactez votre centre antipoison local ou d'État pour plus d'informations.

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Des soins médicaux immédiats sont requis. En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Garder la victime en observation. Garder la victime au chaud. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Ce produit réagit avec l'eau. Dilution avec de l'eau peut provoquer la génération de vapeurs inflammables et toxiques de MITC et de sulfure d'hydrogène. Voir les informations de stabilité chimique dans la SECTION 10.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ce produit réagit avec l'eau. L'incendie peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Ce produit peut libérer des vapeurs toxiques d'isothiocyanate de méthyle (MITC), et le sulfure d'hydrogène, ainsi que les oxydes d'azote, lorsqu'il est chauffé à une décomposition ou dilué avec de l'eau.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Évacuer la zone rapidement. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Rester le vent dans le dos. Tenir à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter de respirer les brouillards. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Siphon la majorité du liquide dans des fûts pour une utilisation ou d'élimination, selon les circonstances. Nettoyer la zone comme décrit pour un petit déversement.

Déversements peu importants : Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Ramasser à la pelle l'absorbant usé dans des fûts ou autres récipients appropriés. Frotter la zone avec un détergent et de l'eau. Rincer avec de l'eau. Ramasser le liquide de lavage avec un absorbant supplémentaire et le placer dans un récipient jetable.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Contacter les autorités locales en cas de déversements dans les égouts ou le milieu aquatique.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Décomposition	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	STEL	5 ppm
	TWA	1 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Décomposition	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Plafond	21 mg/m ³
		15 ppm
	TWA	14 mg/m ³ 10 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Décomposition	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	Plafond	10 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Décomposition	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	STEL	5 ppm
	TWA	1 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Décomposition	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	STEL	15 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Décomposition	Type	Valeur
	TWA	10 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Décomposition	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	STEL	21 mg/m ³
		15 ppm
	TWA	14 mg/m ³ 10 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Décomposition	Type	Valeur
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)	15 minutes	15 ppm
	8 heures	10 ppm

Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Directives au sujet de l'exposition	Aucune norme d'exposition n'est accordée.
Contrôles d'ingénierie appropriés	Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration à la source peut être requise. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes de protection serrées montage devraient être utilisés chaque fois que des produits chimiques dangereux sont manipulés. Un masque complet doit être porté à chaque fois il ya une chance d'éclaboussures ou de nébulisation.
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Autre	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.
Protection respiratoire	Pour les expositions qui peuvent dépasser la VLE, un appareil respiratoire avec une cartouche contre les vapeurs organiques avec un préfiltre approuvé pour les pesticides (MSHA/NIOSH numéro d'homologation préfixe TC-23C), ou une boîte filtrante approuvée pour les pesticides (MSHA/NIOSH numéro d'approbation préfixe TC-14G) est nécessaire.
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact de ce produit avec les vêtements. Se laver les mains après utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	jaune-vert clair
Odeur	Essentiellement inodore à assez forte odeur d'amine ou de soufre.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	9.5 - 11
Point de fusion et point de congélation	0 °C (32 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	112 °C (234 °F)
Point d'éclair	> 93 °C (> 200 °F) Coupelle fermée
Taux d'évaporation	1 (comparé à l'eau)

Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	2.40E+01 mm Hg (25 °C (77 °F))
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Masse volumique apparente	10.1 lb/gal
Formule moléculaire	C2-H4-N-S2.Na
Masse moléculaire	129.18 g/mole
Densité	1.21 à 20°C/4°C (68°F/39°F)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut être corrosif pour les métaux. Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales. Métam sodium se décompose, lorsqu'il est dilué avec de l'eau à l'isothiocyanate de méthyle (MITC, un lachrymator et le poison modéré) et/ou de sulfure d'hydrogène (un gaz hautement toxique). Utiliser la solution rapidement après le mélange. Ne pas laisser reposer la solution. Métam sodium peut également se décomposer en disulfure de carbone et de monométhylamine (à fois très inflammable), si mis en contact avec un acide fort.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles. Le contact avec de l'eau libère un gaz inflammable.
Matériaux incompatibles	Ce produit est incompatible avec l'eau supplémentaire et des acides aqueux forts. En outre, il est corrosif pour le cuivre, le laiton et le zinc, et peut adoucir et/ou décolorer le fer.
Produits de décomposition dangereux	Lorsqu'ils sont traités avec de l'eau ou chauffés jusqu'à décomposition, ce produit dégage des fumées toxiques de l'isothiocyanate de méthyle (MITC), le sulfure d'hydrogène et des oxydes d'azote. Si elle est traitée avec des acides forts, des vapeurs de sulfure de carbone et de monométhylamine seront dégagés.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toxique par inhalation. Nocif par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec la peau	Toxique par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau. Provoque des brûlures de la peau. Nocif par contact cutané. Peut être nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec les yeux Provoque des brûlures des yeux. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation des yeux. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques La surexposition au métam sodium tel que vendu peut entraîner indamage à la peau, une irritation de la peau, une salivation excessive, transpiration, fatigue, faiblesse, nausées, maux de tête, des étourdissements, des yeux, du nez, de la gorge et une irritation des voies respiratoires. En outre, la dilution d'utiliser des niveaux entraîne la libération de l'isothiocyanate de méthyle (MITC) et/ou du sulfure d'hydrogène. La surexposition au MITC peut entraîner une forte irritation cutanée et oculaire, nez qui coule, des étourdissements, des crampes, des nausées, des vomissements, et doux à des perturbations graves du système nerveux. La surexposition au sulfure d'hydrogène peut provoquer une irritation grave des yeux et des muqueuses. En outre, l'exposition peut entraîner des maux de tête, des étourdissements, de l'excitation, une démarche chancelante, la diarrhée, miction difficile ou douloureuse, une respiration difficile, un œdème pulmonaire chronique, le coma et la mort.

Une exposition chronique peut également provoquer une conjonctivite, photophobie, troubles digestifs, perte de poids, la faiblesse corporelle générale, et une vision floue. En outre, des études de laboratoire ont montré que l'exposition à la substance active, suivie par l'ingestion d'alcool, peut provoquer une réaction indésirable, y compris une pression artérielle basse, rythme cardiaque rapide, et le rinçage de la peau. La consommation d'alcool pendant et après l'exposition à ce produit doit être évité.

La fonction pulmonaire avec facultés affaiblies et des problèmes oculaires préexistants peuvent être aggravés. Maladies préexistantes de la peau peuvent également être aggravées par l'exposition aux produits de décomposition.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux doux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Méthylthiocarbamate de sodium		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2020 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	2.28 mg/l
Orale		
DL50	Rat	812 mg/kg
Décomposition	Espèces	Résultats d'épreuves
Isothiocyanate de méthyle (MITC) (CAS 556-61-6)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	33 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Irritation- corrosion - Cutanée		
Méthylthiocarbamate de sodium		Résultat: Irritant modéré Espèces: Lapin
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une irritation des yeux.	
Irritation- corrosion - Œil		
Méthylthiocarbamate de sodium		Résultat: Irritant modéré Espèces: Lapin
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Non disponible.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Sensibilisation cutanée		
Méthylthiocarbamate de sodium		Résultat: Produit sensibilisant Espèces: Cobaye

Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune preuve de mutagénicité "in vivo", mais certains éléments de preuve a été observée "in vitro, dans les tests de mutagénicité animale.
Cancérogénicité	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Toxicité pour la reproduction	Ce produit a montré des effets sur le développement, mais n'a montré aucun effet sur la reproduction chez les animaux de laboratoire.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Risque présumé d'effets graves pour les organes (). Peut irriter les voies respiratoires. Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.
Effets chroniques	Non présumé dangereux selon les critères du SIMDUT. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement sur l'eau, dans des zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales sous le niveau moyen des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement.

Décomposition	Espèces	Résultats d'épreuves
Isothiocyanate de méthyle (MITC) (CAS 556-61-6)		
Aquatique		
Crustacés	CL50	Puce d'eau (daphnia magna) 0.18 - 0.56 mg/l, 48 heures 0.032 - 0.1 mg/l, 14 Jours
Sulfure d'hydrogène (CAS 7783-06-4)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Crapet arlequin (Lepomis macrochirus) 0.009 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradation	Se décompose rapidement dans des environnements humides produit.
Potentiel de bioaccumulation	Se décompose rapidement - ne sera pas bioaccumulable.
Mobilité dans le sol	Ce produit se décompose lorsqu'il est dilué avec de l'eau et les produits de décomposition seront lessivés du sol.
Autres effets nocifs	Aucun(e) connu(e).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants à toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales applicables.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	D002 : Déchet de matière corrosive [pH <=2 ou >=12,5, ou corrosive pour l'acier] Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). Éviter le rejet dans les cours d'eau ou sur le sol.
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN3266
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Metam Sodium 42%)
Classe de danger relative au transport	
Classe	8

Danger subsidiaire -
Groupe d'emballage III
Dangers environnementaux Marine pollutant only when containing 10% or more substances identified as marine pollutants or severe marine pollutant when containing 1% or more substances identified as severe marine pollutants
Précautions spéciales pour l'utilisateur Non disponible.

IATA

UN number UN3266
UN proper shipping name Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Metam Sodium 42%)
Transport hazard class(es)
Class 8
Subsidiary risk -
Packing group III
Environmental hazards Yes
ERG Code 8L
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information
Passenger and cargo aircraft Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN3266
UN proper shipping name CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Metam Sodium 42%), MARINE POLLUTANT
Transport hazard class(es)
Class 8
Subsidiary risk -
Packing group III
Environmental hazards
Marine pollutant Yes
EmS F-A, S-B
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin réglementé par le DOT. Polluant marin réglementé par l'IMDG.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	<p>RÉGLEMENTATION CANADIENNE: Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires du Canada. Le non-respect du mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction aux lois canadiennes. Lire et suivre toutes les directives de l'étiquette. Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.</p> <p>Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué [ou réglementé] par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requis pour les fiches de données de sécurité compatibles avec le SGH. Les informations de danger requises sur l'étiquette du produit antiparasitaire sont les suivantes.</p> <p>PCP: 29128</p> <p>LIMITÉ PRODUIT</p> <p>ATTENTION POISON CORROSIF SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL</p> <p>Garder hors de portée des enfants. Harmful if inhaled or swallowed, irritating to eyes, nose, throat and skin. Avoid breathing vapour. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Sensibilisant cutané potentiel.</p> <p>Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.</p> <p>Symboles requis: Le symbole de la tête de mort et des os croisés à l'intérieur d'une bordure noire en forme de triangle inversé. Étiquette corrosive à l'intérieur d'une bordure noire en forme de triangle inversé.</p> <p>Il existe des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire indiquées sur l'étiquette.</p>
----------------------------------	---

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux	<p>Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit selon la directive UE 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail.</p>
----------------------------------	--

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	21-Juillet-2016
Date de la révision	21-Novembre-2018
Version n°	2.0
Références	CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act EPA: Environmental Protection Agency FIFRA: Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act OSHA: Occupational Safety and Health Agency TSCA: Toxic Substances Control Act DOT: Department of Transportation
Avis de non-responsabilité	<p>Ces informations sont fournies à l'utilisateur à titre indicatif. À la connaissance d'AMVAC, les informations contenues dans les présentes sont exactes à la date actuelle ; il incombe toutefois à l'utilisateur de déterminer si elles conviennent à ses objectifs. Il est conseillé à l'utilisateur de ne pas interpréter ces informations comme étant absolument complètes, car des informations supplémentaires peuvent se révéler nécessaires ou désirables lorsque des conditions ou des circonstances particulières, exceptionnelles ou variables existent (par exemple des combinaisons avec d'autres matériaux), ou en raison des réglementations en vigueur. Il n'est donné aucune garantie, expresse ou implicite, concernant la qualité marchande de ce produit ou son adaptation à un objectif particulier ou autre, en ce qui concerne les informations contenues dans les présentes.</p> <p>AMVAC Chemical Corporation ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.</p> <p>©2018 AMVAC Chemical Corporation. Tous droits réservés. AMVAC et le logo AMVAC Logo sont des marques de commerce d'AMVAC Chemical Corporation. VAPAM is a trademark owned by AMVAC Chemical Corporation. ACGIH est une marque de commerce de l' American Conference of Governmental Industrial Hygienists. Chemtrec est une marque de commerce de l' American Chemistry Council, Inc. HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA. NFPA est une marque de commerce de National Fire Protection Association, Inc.</p>
Informations relatives à la révision	Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.